



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

TT

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**
et
**Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Interparlementaire
Consultatif de Benelux**

Procès-verbal de la réunion du 24 mai 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Avant-projet de règlement grand-ducal sur l'observation militaire en Syrie et sur la mission à Kandahar
2. Information sur l'activité internationale dans le domaine de la défense (25e réunion au sommet de l'OTAN à Chicago, coopération en matière de défense au niveau du Benelux)
3. 6432 Projet de règlement grand-ducal relatif à la prolongation de la participation du Luxembourg à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)
Adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Marc Angel, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense
M. Patrick Engelberg, Directeur de la Défense
Mme Florence Ensch, Direction de la Défense

M. Robert Goebbels, Membre du Parlement européen

Mme Francine Cocard, Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusés : M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Paul Helminger, M. Jacques-Yves Henckes, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Xavier Bettel, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Etgen, M. Camille Gira, M. Ben Scheuer, M. Serge Urbany, M. Raymond Weydert, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. Avant-projet de règlement grand-ducal sur l'observation militaire en Syrie et sur la mission à Kandahar

Projet de règlement grand-ducal concernant la participation du Luxembourg à la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS)

M. le Ministre donne des précisions sur le projet de règlement grand-ducal concernant la participation du Luxembourg à la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS), qui a été distribué aux membres de la commission en début de réunion. Il précise qu'il s'agit d'une mission de maintien de la paix qui revêt un caractère urgent étant donné que la période initiale est fixée du 25 mai au 20 juillet 2012, avec une possibilité de prolongement du mandat jusqu'au 20 juillet 2013, sans nécessité d'adopter un nouveau règlement grand-ducal.

Les articles 1 à 5 présentent des éléments nouveaux par rapport aux précédents projets de règlements grand-ducaux ayant la même portée.

Selon l'article 3 « le membre de la l'Armée luxembourgeoise participant à la mission MISNUS est désigné par le Ministre de la Défense sur proposition du Chef d'Etat-major de l'Armée ». M. le Ministre informe que le numéro deux du Chef d'Etat-major, M. Schoben, a été désigné pour exécuter la première période de la mission.

M. Halsdorf attire aussi l'attention sur l'article 4 qui stipule qu'« en cas de prolongation du mandat, la relève du membre de l'Armée luxembourgeoise sera effectuée après une période consécutive de 3 à 4 mois ».

L'article 5 définit l'objectif de la mission qui est de « contrôler de respect par toutes les Parties de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes, de surveiller et d'appuyer l'application intégrale du plan d'action des Nations Unies ».

Les articles 6 à 10 ne divergent pas de projets législatifs précédents concernant des missions, comme par exemple celui concernant la FINUL en 2006.

M. le Ministre insiste sur le caractère urgent du projet de règlement grand-ducal qu'il a l'intention de soumettre au Conseil de Gouvernement du lendemain, à condition d'avoir l'accord préalable de la Chambre des Députés. Il regrette qu'en raison de cette urgence la procédure ne soit pas pleinement respectée étant donné que le règlement grand-ducal n'entrera probablement en vigueur que quelques semaines après que l'officier luxembourgeois ait entamé sa mission.

M. Fayot précise que la Commission a déjà donné son avis positif sur la participation luxembourgeoise à la mission en Syrie et que le projet de règlement grand-ducal qui lui est soumis ne revêt qu'un caractère informatif, n'exigeant aucune prise de position de la commission.

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion qui a suivi.

- M. le Ministre confirme que la mission en Syrie est extrêmement risquée, en raison notamment des nombreux attentats qui ont lieu. Les officiers seront en uniforme militaire et porteront un gilet pare-balles, mais ne seront pas armés pour donner un signal à la population sur place qu'une solution de paix est possible sans recourir aux armes. Il souligne qu'il s'agit d'une mission d'observation non combattante de l'ONU.
- La question de la couverture médicale n'a pas encore été résolue, mais différentes pistes sont sondées. Il y va de même pour la communication (SATCOM) qui n'est pas encore au point. Ces problèmes résultent de la situation chaotique qui règne sur les lieux.
- Concernant la coopération avec le contingent allemand, M. le Ministre part du fait qu'elle sera prolongée, selon des dires du Ministre des Affaires étrangères allemand.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2003 concernant la participation du Luxembourg à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF) sous l'égide des Nations Unies

Fin juillet 2012 la compagnie de protection belge de KAIA (Kaboul International Airport) se retirera définitivement de la région. Les 9 membres de la « Force Protection » appartenant au détachement luxembourgeois rentreront au pays, alors que l'officier détaché à l'Etat-major de KAIA continuera sa mission jusqu'en août, voire septembre. D'où la mention dans le projet de règlement grand-ducal pour le contingent luxembourgeois de pouvoir compter 11 militaires pendant la période de chevauchement entre la mission à Kaboul et la nouvelle mission sur la base aérienne de Kandahar qui débutera en septembre et qui consistera à participer à la « Flight Line Security ».

En principe la mission à KAIA se terminera en septembre, mais le projet de règlement grand-ducal mentionne par précaution le 15 octobre.

2. Information sur l'activité internationale dans le domaine de la défense (25^e réunion au sommet de l'OTAN à Chicago, coopération en matière de défense au niveau du Benelux)

Sommet de l'OTAN à Chicago

Le Sommet de l'OTAN à Chicago a réuni pour la première fois 50 nations. A côté de la réunion du Conseil de l'OTAN, se sont aussi réunis, entre autres, les ministres des affaires étrangères au sujet de l'Afghanistan.

Réunion des Ministres des Affaires étrangères

M. Halsdorf fait savoir que tout au long des réunions la tonalité de fond était assez positive. Ainsi, l'annonce du président français de remplacer les troupes combattantes en Afghanistan par des troupes non combattantes, tout en reconnaissant le rôle de la FIAS (Force internationale d'assistance et de sécurité) a été plutôt bien accueillie.

Tous les Etats présents ont confirmé vouloir respecter les engagements de Lisbonne et maintenir leurs troupes jusqu'en 2014. Ils ont aussi reconnu vouloir aider l'Afghanistan à se reconstruire au-delà de cette date, à condition que la gouvernance soit améliorée, la corruption éliminée et les droits de l'homme respectés.

Réunion des Ministres de la Défense

Les ministres de la Défense ont eu un échange de vues sur les capacités et sur la « smart defence », le symbole d'une politique de défense moderne.

Ils ont souligné que l'UE doit devenir un pilier aux côtés de l'OTAN, dans le but de partager les capacités et de développer des programmes communs, comme la « smart defence » (ou « pooling and sharing », selon le vocabulaire utilisé dans l'UE).

A noter que le Luxembourg est déjà impliqué dans douze projets de « smart defence », notamment dans un projet dénommé « green army » qui vise à économiser de l'énergie et à intégrer les notions de développement durable dans le domaine militaire.

Les représentants des Gouvernements invités ont déclaré que la coopération entre les Etats restait la clé de voûte d'une défense efficace, même si leur conception de la politique de défense diverge en certains points, notamment en ce qui concerne le pourcentage du budget de l'Etat qui lui est accordé.

M. Halsdorf fait aussi savoir qu'au sujet de la prolifération des armes nucléaires, le Président français a estimé que l'effet de dissuasion était essentiel, que d'autres sujets comme la cybercriminalité ou le terrorisme devaient également être thématiques et que le dialogue avec la Russie était indispensable dans la discussion concernant le bouclier anti-missile.

De façon unanime les Etats représentés se sont exprimés en faveur de l'innovation et de solutions créatives dans le cadre de la défense et pour une UE plus forte en la matière.

Discussion

M. le Ministre donne les éléments de réponses suivants suite aux questions de quelques députés de la Commission.

- Le paramètre consistant à déterminer le pourcentage du budget qu'un Etat consacre à la défense n'est pas le seul pour apprécier son engagement dans la politique de défense. En effet, le Luxembourg n'y consacre que 0,6 %, mais sa présence dans des missions importantes est très appréciée et les coopérations dans le cadre des projets « smart defence » ont des retombées positives, surtout dans la détermination du taux de déploiement.
- Le projet anti-missile n'en est qu'à ses premiers pas et le nouveau Président des Etats-Unis pourra le poursuivre et l'affiner.
- Lors du Sommet de l'OTAN le sujet concernant la restructuration des agences n'a pas été discuté.

Coopération Benelux

Le 18 avril 2012 les ministres de la Défense des trois pays du Benelux ont signé la « déclaration Benelux de coopération en matière de Défense ». Il s'agit de la continuation de la convention qui avait été signée en 1987 en matière de Défense, dont la mise en œuvre

n'avait jamais vraiment eu lieu. Un réseau d'échange d'informations existe déjà depuis quelques années et il sera formalisé avec la nouvelle déclaration.

M. Halsdorf donne des explications sur quelques projets énumérés dans l'annexe à la déclaration.

« Le soldat du futur » est un projet qui consiste à équiper les militaires avec des uniformes dotées d'instruments technologiques de dernière génération.

Un autre projet concerne la coopération « SATCOM » (communication par satellite) dans laquelle le Luxembourg détient une participation financière et la Belgique apporte son expertise. Par ailleurs, M. le Ministre informe les membres de la commission qu'il a eu des contacts avec son homologue canadien afin de discuter sur la possibilité d'utiliser les capacités satellitaires du Luxembourg comme point d'ancrage pour les besoins en communication du Canada.

Dans le cadre des formations dispensées par l'armée belge aux militaires luxembourgeois, M. le Ministre souligne que cette coopération est particulièrement fructueuse et qu'un pilote luxembourgeois en formation s'est vu proposer une spécialisation en pilote de chasse.

Ces coopérations permettront aux trois pays de faire des économies d'échelles au niveau de la politique de Défense.

Discussion

Les points suivants peuvent être retenus de la discussion.

- La coopération concernant l'exploitation des drones (UAS – Unmanned Aircraft Systems) à laquelle participent les trois pays, consiste à partager l'expertise et à s'entraîner.
- Le partage de la maintenance et la coopération opérationnelle concernant l'hélicoptère NH90 n'implique pas le Luxembourg.
- L'annexe à la déclaration est une sorte de livre blanc de possibilités de coopérations. Le Comité Directeur politico-militaire Benelux est chargé de l'évaluation de ces propositions. M. le Ministre propose de se rencontrer dans un an pour faire un premier bilan des travaux qui auront été menés à bien. Il y a une volonté politique claire de coopérer de manière conséquente et transparente. Si d'un côté la coopération avec la Belgique est plus approfondie, de l'autre, celle avec les Pays-Bas n'en est qu'à ses prémises. Pour stimuler cette coopération à trois il est prévu d'organiser un camp d'entraînement avec la participation des trois pays dans le but de mettre sur pied pour 2013 un « battle group » (groupement tactique) sous le lead belge.
- Le Comité Directeur politico-militaire Benelux a vu le jour en 1987, mais il ne s'est jamais réuni jusqu'à aujourd'hui. Cela va changer avec la déclaration Benelux qui souhaite le réactiver afin qu'il ait une fonction de planificateur.
- Une fiche financière concernant la coopération n'existe pas encore, étant donné que les projets mentionnés dans la déclaration doivent encore être analysés. M. le Ministre s'engage à en fournir un exemplaire aux députés dès qu'il en sera en possession. Par ailleurs, la déclaration assure vouloir poursuivre « l'objectif d'un équilibre coûts-bénéfices favorable ». La notion de « partage des coûts » est un indice de la volonté des Etats Benelux de limiter leurs dépenses individuelles au profit de financements communs dans le but d'obtenir plus à moindre coût. M. le Ministre précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'engendrer des frais supplémentaires, mais uniquement de mettre en place des coopérations pour faire des économies financières d'après le principe gagnant-gagnant. En clair, l'engagement financier du Luxembourg ne se fait que dans des projets qui le concernent directement et dont il

retire un profit. A noter aussi que le Comité Directeur n'engendrera pas de frais supplémentaires étant donné qu'il ne s'agit que d'une structure de coordination.

- Le Centre de Commandement Européen de Transport Aérien (EATC) ne figure pas dans la liste des projets Benelux, puisqu'il inclut aussi d'autres pays comme la France et l'Allemagne. Le Luxembourg est récemment devenu membre de l'EATC.
- La coopération est aussi profitable à l'organisation de formations dans des spécialisations comme dans le domaine de la neutralisation et l'enlèvement d'engins explosifs (EOD).

M. le Ministre informe les membres présents que le Luxembourg s'est engagé également à aider les Etats baltes dans le cadre du projet « air policing ».

3. 6432 Projet de règlement grand-ducal relatif à la prolongation de la participation du Luxembourg à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)

L'avis du Conseil d'Etat se limite à des questions formelles en lien avec le texte. Les membres de la commission adoptent les propositions du Conseil d'Etat. M. le Président propose d'ajouter à l'avis de la Commission à la Conférence des Présidents une phrase précisant que la Commission adopte l'avis du Conseil d'Etat.

4. Divers

- M. le Président informe que pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne un tiers des parlements nationaux ont donné un avis négatif suite à l'examen de contrôle du principe de subsidiarité d'un texte législatif (carton jaune) avec comme conséquence que la Commission européenne se voit obligée de retirer sa proposition et de la réexaminer. Il s'agit en l'occurrence de la proposition de règlement relatif à l'exercice du droit de grève dans le contexte de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services qui a été avisée par la Chambre des Députés le 15 mai.
- La prochaine réunion aura lieu le 4 juin. Dans la même semaine aura probablement lieu une autre réunion à laquelle sera invité M. le Ministre des Affaires étrangères pour donner des informations sur le traité d'adhésion de la Croatie et sur le traité sur le commerce des armes et éventuellement revenir sur le Sommet de l'OTAN à Chicago, en particulier sur les aspects relatifs à la politique étrangère.

Luxembourg, le 20 juillet 2012

La secrétaire,
Tania Tennina

Le Président,
Ben Fayot